

AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition :

REGATE DE CLUB TROPHÉE DES 4M

Ouverte à tous les habitables et dériveurs en double

Dates complètes : **Les samedis 07/03 ; 25/04 ; 23/05/2026**

Lieu : **LAC DE MONTBEL** (côté Lérans)

Autorité Organisatrice : **CVRL**

1. REGLES

La régate sera régie par :

- Les RIR,
- Le présent avis de course,
- La fiche course.
- Le règlement du trophée des 4M

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte à tous les bateaux Habitables des classes A, B, C, R1, L et X du système de handicap Osiris Habitables et de groupe mini 0 (pas de longueur mini à préciser)

Dans le cadre de OSIRIS, tous les dériveurs en double des groupes L, M, et F de longueur de coque mini de 4,00m et de rating VL mini de 1265, soit un groupe équivalent mini de 0 dans le système Osiris Habitable ; ils courront avec le rating Osiris Habitable équivalent ([voir table VL Dériveurs FFVoile](#)).

Documents exigibles à l'inscription :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - ✓ la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - ✓ la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - ✓ un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - ✓ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - ✓ pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Inscription gratuite

4. PROGRAMME

Jour et date : Le jour même de l'évènement, de 11h30 à 12h30

- 4.1 Heure du briefing : 12h30
- 4.2 Mise à disposition sur l'eau : 13h
- 4.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon du CVRL.

7. CLASSEMENT

- 7.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 7.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 7.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 7.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

8. PROTECTION DES DONNEES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

9. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.